

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 MAI 1991

COMPTE RENDU

L'Assemblée Communale s'est réunie le 27 mai 1991 à 18 heures à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Député-Maire.

Etaient présents : M. SCHWINT, M. de SURY, Mme VIEILLE-MARCHISET, M. MILLE, M. PONÇOT, M. PINARD, Mme MADER, M. HUMBERT B., M. HIRSH, M. RUEFF, M. BAUDIER, M. ANTONY, M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. MATHIEU, M. BARETJE, M. RÉGNIER, M. MEUNIER, M. LAGRANGE, M. MAGNIN, Mme TETU, M. JUSSIAUX, Mme BULTOT, M. LIME, Mme DUFAY, M. FERRÉOL, M. TISSOT, M. PIERLOT, M. JEANNIARD, M. LIEVREMONT, M. DAHOUI, M. GALLAT, M. GIRARD, Mme CUENIN, Mlle ZILLI, M. ANGUENOT, M. RAGOT, M. TOURRAIN, M. JACQUEMIN, M. GRAPPIN, Mme DUVERGET (jusqu'à 20 heures 20), M. SALOMON, M. TABOURNOT, M. HUMBERT J.F., M. BAS, M. NACHIN, Mme FOLSCHWEILLER, M. ALAUZET.

Secrétaire : M. RAGOT.

Absents : M. BOICHARD, M. JEANNEROT, Mme KUNSTLER, M. MOUROT, M. MAILLARD, Mme DUVERVET (à partir de 20 heures 20), M. VIALATTE.

Procuration de vote :

Mandants : M. BOICHARD, M. JEANNEROT, M. FOUSSERET, Mme KUNSTLER, M. MOUROT, Mme DUVERGET (à partir de 20 heures 20), M. VIALATTE.

Mandataires : M. SCHWINT, M. FUSTER, M. JEANNIARD, M. LIME, M. TOURRAIN, M. SALOMON (à partir de 20 heures 20), M. GRAPPIN.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Député-Maire a donné la parole à une représentante du Conseil Bisontin des Jeunes pour une présentation de la plaquette élaborée par cette assemblée retraçant ses travaux et les actions qu'elle a entreprises.

Les fonds recueillis par la vente de ce journal serviront à la rénovation et à l'équipement du poste de santé de KOUSSIRI, village de 600 habitants dans la région de Douroula au Burkina Faso.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

1. Catastrophe du Bangladesh - Aide aux victimes - Subvention exceptionnelle à Médecins du Monde

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé d'accorder une subvention exceptionnelle de 25 000 F pour venir en aide aux sinistrés du Bangladesh.

2. Exercice 1991 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes

Dont acte.

3. Comptabilité :

a) Exercice 1991 - Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

b) Exercice 1991 - Ouvertures de crédits au budget supplémentaire

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé l'ouverture, en recettes et en dépenses au budget supplémentaire, de crédits pour un montant global de 1 137 846,15 F.

c) Gestion de la dette - Protocole d'accord triannuel avec le Crédit Local de France - Convention à options multiples pour 1991

Adopté à l'unanimité.

d) Taxe professionnelle - Exonérations temporaires en faveur de certaines catégories d'entreprises - Prorogation

Adopté à l'unanimité.

4. Garantie d'emprunts :

a) au Centre Communal d'Action Sociale pour deux emprunts destinés au financement des travaux de réhabilitation de la cité des Acacias, rue Pesty (6 A et 6 B) :

a1 - l'un de 2 625 000 F auprès du Comité Interprofessionnel du Logement

Adopté à l'unanimité.

a2 - l'un de 4 375 000 F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

b) A l'Office Public Municipal d'HLM :

b1 - Prêt de 1 090 000 F auprès de la Caisse de Prêts aux Organismes d'HLM pour la réhabilitation de 3 logements, 41 rue d'Arènes à Besançon - Modificatif à la délibération du 27 février 1984

M. TISSOT, Président de l'Office Public Municipal d'HLM n'a pas pris part au vote.

Adopté à l'unanimité.

b2 - Prêt de 1 210 000 F auprès de la Caisse de Prêts aux Organismes d'HLM pour la réhabilitation de 4 logements, 40 rue Battant à Besançon - Modification à la délibération du 27 février 1984

M. TISSOT, Président de l'Office Public Municipal d'HLM n'a pas pris part au vote.

Adopté à l'unanimité.

b3 - Prêt de 12 000 000 F auprès de la Caisse de Prêts aux Organismes d'HLM pour la construction de 35 logements à ossature bois, rue des Vignerons - Modificatif aux délibérations des 16 janvier 1984 et 21 mai 1984

M. TISSOT, Président de l'Office Public Municipal d'HLM n'a pas pris part au vote.

Adopté à l'unanimité.

5. Subventions :

a) au service universitaire des activités physiques et de plein air

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de 20 000 F pour l'acquisition d'un praticable de gymnastique.

b) aux associations et comités de quartiers et aux associations diverses

A l'unanimité, les subventions suivantes ont été accordées :

I - Associations et comités de quartier

Comité de Quartier de Bregille	50 000 F
Comité de Quartier de Montrapon	8 000 F
Comité de Quartier de Saint-Claude	73 000 F
Association pour la Promotion et l'Information à Montrapon (APIM)	21 000 F
La Chapraisienne	10 000 F
Club Photo de Planoise	3 000 F
Club du 3 ^{ème} Age de Planoise	3 000 F
Loisirs et Culture de Saint-Claude	2 000 F
La Passerelle de Planoise	20 000 F
Planoiselles	4 500 F
Palente-Village	5 000 F

II - Anciens Combattants

FNDIRP	2 500 F
ADIF	2 000 F
Anciens Combattants de moins de 20 ans	1 000 F

III - Loisirs

Club d'Orientation Comtois	1 500 F
Balise 25	1 500 F
Société Hétéromorphe des Amateurs de Gouffres (SHAG)	8 000 F
Les Spiteurs Fous	1 500 F
Les Nyctalopithèques	3 000 F
Groupe Spéléologique du Doubs	8 000 F
Les Amis de la Nature	6 000 F
La Société d'Horticulture	1 700 F
La Voie des Fleurs	1 500 F
Coopérative Philatélique des Jeunes	3 000 F
Kit Club	1 000 F
Rail Miniature	2 000 F
Tarot Club	1 200 F
Reine Marulaz Echecs	3 000 F
La Tour Prends Garde	2 000 F
CLAJ	5 000 F

IV - Divers

Scouts de France	12 000 F
ARVIE	1 000 F
Besançon Esperanto	2 000 F
Centre Culturel Esperanto	2 000 F
Le Coin de l'Amitié	3 600 F
La Ligue des Droits de l'Homme	4 200 F
La Prévention Routière	10 000 F
La Société Protectrice des Animaux	24 000 F
La Maison Comtoise de l'Europe	6 000 F
Phaestine Amitié	1 000 F
Franche-Comté Consommateurs	20 000 F
Echel 25	10 000 F

* 7 000 F à l'Association Palente-Village, à titre de soutien à la remise en état du local qui lui a été affecté,

* 25 000 F au Comité de Quartier de Bregille, à titre de soutien au projet d'extension de la Maison de Quartier (l'opération s'étalera sur 3 années).

c) aux associations culturelles

A l'unanimité, les subventions suivantes ont été accordées :

LECTURE

Croqu'livre 10 000 F

DANSE

Muse et Danse 50 000 F

CINÉMA

FOL 25 10 000 F

THÉÂTRE

Théâtre Universitaire de Franche-Comté 7 500 F

Théâtre de la Roulotte 120 000 F

CCPPO 20 000 F

Théâtre Ursus 10 000 F

Théâtre de Poche 10 000 F

Centre de Rencontres 300 000 F

Théâtre des Manches à Balai 20 000 F

Compagnie Bacchus 20 000 F

Théâtre du Marché 15 000 F

SOCIÉTÉS SAVANTES

Société d'Histoire Naturelle 1 000 F

Société d'Émulation du Doubs 2 000 F

Renaissance du Vieux Besançon 3 000 F

Association Astronomique de Franche-Comté 10 000 F

Académie des Belles Lettres 2 000 F

MUSIQUE

Anatole Production 15 000 F

MJC Palente 15 000 F
(exceptionnel - Jazz en Franche-Comté)

Choeur SCHUTZ 20 000 F

Société des Concerts 20 000 F

Jeunesses Musicales de France (JMF) 15 000 F

Orgue et Culture 30 000 F

Musique à l'Université 5 000 F

Orchestre Univesitaire 12 500 F

TETRAKTYS 10 000 F

Orchestre Phylharmonique de Besançon (OPB) 10 000 F

Orchestre de Jeunes de Besançon (OJV) 10 000 F

La Clé de Sol 5 000 F

École de l'Arsenal 7 500 F
(classe d'opéra - exceptionnel)

Centres Musicaux Ruraux 6 000 F

ATELIERS MUSICAUX

Atelier de Montrapon	90 000 F
Atelier des Clairs-Soleils	35 000 F
Atelier de Rosemont/Saint-Ferjeux	90 000 F
Atelier de Velotte	35 000 F

DIVERS

Association 2AD	10 000 F (exceptionnel)
Cirque Plume	200 000 F
Direction Régionale des Affaires Culturelles (exceptionnel - participation à l'organisation des assises contre les inégalités d'accès à la culture)	10 000 F

d) Pour congrès

A l'unanimité, il a été décidé d'accorder les subventions suivantes :

* 5 000 F à l'Harmonie Municipale pour l'organisation du concours national de musique les 1^{er} et 2 juin prochain.

* 6 000 F à la Société Nationale Française de Médecine Interne pour l'organisation de son congrès national à Besançon, du 6 au 8 juin prochain.

* 3 000 F à la Chambre Artisanale et des Petites Entreprises du Bâtiment pour l'organisation des journées d'études nationales de l'équipement électrique du 20 au 22 juin prochain à Besançon.

* 2 500 F au Centre de Recherche sur l'Espace Humain et Urbain de la Faculté des Lettres de Besançon pour l'organisation d'un colloque et de «Portes Ouvertes» le 22 juin prochain.

* 4 000 F au Laboratoire de Calcul Scientifique de la Faculté des Sciences pour l'organisation des «journées numériques de Besançon» les 23 et 24 septembre prochain à Besançon.

* 6 000 F à l'AROEVEN pour l'organisation de son université européenne d'été du 27 au 31 août prochain.

* 3 000 F à la Fédération Nationale des Combattants Volontaires pour l'organisation de leur rassemblement de l'Est de la France, les 14 et 15 mai dernier.

e) aux sociétés de musiques et de majorettes

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé d'accorder les subventions suivantes :

SOCIÉTÉS DE MUSIQUE

Fédération Musicale de Franche-Comté	2 000 F
Harmonie des Chaprais	30 000 F
Concorde de Saint-Ferjeux	27 000 F
Institut Musical Européen	2 000 F
École de Musique de l'Harmonie Municipale	14 500 F

MAJORETTES

Utinam Jean's de Besançon	3 000 F
Twirling Club Besançon Saint-Ferjeux	5 500 F

f) à caractère économique (organismes de formation et de promotion)

CREFIC

BREF-FO

ARES (Association Recherche Économie Sciences)

L'Assemblée Communale, à l'unanimité, a décidé d'accorder les subventions suivantes :

CREFIC	5 840 F
BREF-FO	25 310 F
CREDES	25 310 F

Elle a en outre décidé, à la majorité (6 Conseillers ayant voté contre et 3 s'étant abstenus), d'accorder une subvention de 10 000 F à l'ARES.

g) exceptionnelle à la Coopérative Scolaire de l'École Brossolette

Une subvention de 61 200 F est accordée, à titre exceptionnel et à l'unanimité, à la Coopérative Scolaire de l'École Brossolette pour l'édition d'un livre intitulé «Du signe au livre».

6. Casino de Besançon La Mouillère - Exploitation des jeux jusqu'au 31 décembre 1993 - Cahier des charges - Renouvellement de l'avis du Conseil Municipal

Avis favorable, à la majorité, du Conseil Municipal (2 Conseillers ont voté contre, 1 s'est abstenu).

7. Saison lyrique - Renouvellement du contrat conclu avec M. Lionel PATRICK pour la période du 1^{er} septembre 1991 au 31 août 1994

Deux amendements ont été déposés :

- l'un de M. SALOMON tendant à reconduire ce contrat dans les mêmes conditions qu'auparavant et à créer une commission présidée par M. le Député-Maire pour étudier ce dossier et faire des propositions.

Cet amendement a été repoussé à la majorité, 12 Conseillers ayant voté pour.

- l'autre par M. NACHIN demandant, afin que la gestion du Théâtre Municipal se fasse dans la transparence, qu'elle soit l'objet d'un appel d'offres national.

Cet amendement est repoussé à la majorité (3 Conseillers ont voté pour).

La proposition de la Commission Culturelle a été adoptée à la majorité, 2 Conseillers ayant voté contre et 9 s'étant abstenus.

8. Musée Classé et Service Culturel - Réaffectation de subventions

A l'unanimité, il est décidé de réaffecter les subventions suivantes :

- pour le Musée Classé :

* 15 000 F de l'Association des Amis des Musées pour l'organisation de l'exposition «Jean Le Moal».

* 100 000 F de la Région de Franche-Comté pour la poursuite du programme de recherche engagé pour la mise en place du Musée du Temps.

- pour le Service Culturel :

* 10 000 F de l'Association des Conservateurs des Musées de Franche-Comté pour l'organisation du Salon International des Musées et des Expositions (à Paris, au Grand Palais).

9. Musée Classé - Acquisition d'une oeuvre de Gaspard GRESLY - Demande de subvention auprès du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées

Adopté à l'unanimité.

La dépense de 145 000 F sera couverte par une subvention sollicitée du FRAM pour un montant de 116 000 F et le solde de 29 000 F par des crédits inscrits au budget de la Ville

10. Musée Classé - Demande de participation de l'État pour certaines opérations

Adopté à l'unanimité.

11. École Régionale des Beaux-Arts

a) Participation de la Région de Franche-Comté au plan d'équipement et de renouvellement du matériel pédagogique

Adopté à l'unanimité.

Une première tranche de subvention de 650 000 F accordée par la Région sera affectée au financement de l'acquisition d'une partie de ce matériel pédagogique.

b) Devenir de l'École Régionale des Beaux-Arts - Motion du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté la motion suivante :

«Suite aux récentes mesures prises par le Ministère de ne pas retenir l'École de Besançon parmi les pôles d'excellence, et compte tenu du déclassement qui risque de s'ensuivre pour cet établissement, le Conseil Municipal, unanime, manifeste sa désapprobation d'une part sur la façon dont le Ministère de la Culture a procédé, d'autre part sur la décision prise de ne retenir que 15 pôles d'excellence, parmi lesquels 9 Écoles Régionales des Beaux-Arts (Bordeaux, Grenoble, Lyon, Marseille, Nantes, Orléans, Rennes, Strasbourg, Toulouse) en oubliant d'autres, dont notamment celle de Besançon qui, au niveau de certaines disciplines, joue aussi un rôle important dans l'enseignement des Beaux-Arts.

12. École Régionale des Beaux-Arts et Conservatoire National de Région - Relèvement des tarifs d'inscription pour l'année scolaire 1991-1992

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

A - École Régionale des Beaux-Arts

	Bisontins	Non Bisontins
Cycle traditionnel	925 F	1 900 F
Cours du soir	990 F	2 010 F
Cours périscolaires (mercredi après-midi)	490 F	1 000 F
Auditeurs libres et stagiaires	715 F	1 500 F

B - Conservatoire National de Région

	Bisontins	Non Bisontins
Tarif 1 Formation musicale chorale	330 F	985 F
Tarif 2 Formation musicale + instrument Instrument seul - Écriture - Direction d'Orchestre - Musique de Chambre - Atelier Jazz - Ensembles - Art Dramatique	550 F	1 260 F
Tarif 3 Piano - Orgue - Harpe - Chant - Danse - Clavecin	920 F	1 850 F

Le droit de scolarité est porté de 50 F à 55 F. Les tarifs de location des instruments sont maintenus au taux actuel.

13. Valorisation du patrimoine architectural de la Ville de Besançon - 2^{ème} avenant au contrat conclu avec l'OTSI / Syndicat d'Initiative

Adopté à l'unanimité.

14. Besançon Ville Ouverte aux Jeunes 1991 - Adoption du projet - Répartition des subventions

Adopté à l'unanimité.

15. Opération Vacances - Avance sur subventions à la MJC Palente et au Comité de Quartier de Saint-Ferjeux - Rémunération du personnel temporaire

Adopté à l'unanimité.

16. Manifestation Sport et Réussite - Adoption du projet

Ce projet, dont le coût est estimé à 635 000 F est adopté à l'unanimité. Une partie de la dépense, soit 335 000 F, sera couverte par des subventions de divers organismes et des participants.

17. Catastrophes naturelles - Inondations des 16 et 17 février 1990 - Règlement du sinistre et réaffectation de crédits

Adopté à l'unanimité.

18. Construction de l'Atelier Moto - Modification de la délibération du Conseil Municipal du 26 mars 1990

Adopté à l'unanimité.

Il a été décidé en outre que cet atelier sera dénommé autrement qu'atelier moto.

19. Société des Pompes Funèbres Générales - Transfert des contrats de concession à la Société des Pompes Funèbres Est - Avenant

Adopté à l'unanimité.

20. Personnel Communal - Secours à divers - Annulation de la délibération du Conseil Municipal du 11 mars 1991

Adopté à l'unanimité.

21. Plage de Chalezeule - Concession du bar-restaurant pour la saison 1991

Adopté à l'unanimité.

Cette concession sera confiée à BTS.

22. Marché de gros de la zone industrielle - Concession du droit d'exploiter la buvette-restaurant - Renouvellement

Adopté à l'unanimité.

23. Conseil des Communes du Grand Besançon - Convention d'objectifs passée par le CCGB avec la Région et l'État - Présentation du projet

Adopté à l'unanimité.

24. ZAC La Fayette :

a) Autorisation de mise à l'enquête publique du plan d'aménagement de zone

Après avoir repoussé à l'unanimité moins 5 abstentions, la demande de report de cette question au prochain Conseil Municipal, ainsi que la demande de vote dissocié sur les deux principes d'aménagement :

- aménagement d'une grande zone où pourraient s'implanter des activités industrielles de qualité,

- aménagement d'une zone en bordure du parc urbain, de la ZAC et de la rue du Béarn, l'Assemblée Communale a décidé de poursuivre la concertation avec les Planoisiens et a adopté les propositions du Rapporteur à l'unanimité moins 5 abstentions.

b) Approbation du bilan prévisionnel

Adopté à l'unanimité.

c) Garantie de la Ville à la SEDD d'une ouverture de crédit pour un montant maximum de 4 MF

Adopté à l'unanimité.

d) Avance de trésorerie à la SEDD de 1,2 MF pour l'acquisition des terrains

Adopté à l'unanimité.

e) Convention de prestation avec la SEDD pour l'établissement des dossiers de création et de réalisation

Adopté à l'unanimité.

25. AFUA des Vareilles - Avis du Conseil Municipal avant mise à l'enquête publique du plan de remembrement par M. le Préfet du Département du Doubs

Adopté à l'unanimité.

26. POS Est - Modification - Suppression d'emplacements réservés

Adopté à l'unanimité.

27. Développement Social Urbain - Secteur de Planoise - Signature d'une convention de quartier entre la Région, le Département, la CAF, les offices logeurs gestionnaires du 1 %, le FAS et la Ville

Adopté à l'unanimité.

28. Opération de réhabilitation 2 - 4 - 6 rue d'Arènes et 3 rue de l'École - Cession d'immeubles à la SAIEMB - Participation de la Ville

M. Jean PONÇOT, Président de la SAIEMB, n'a pas pris part au vote.

Adopté à l'unanimité.

29. Projet d'installation de sanitaires publics à entretien automatique - Lancement de l'opération - Approbation du règlement de la consultation et du cahier des charges - Appel à la concurrence

Adopté à la majorité (1 Conseiller a voté contre, 3 se sont abstenus).

30. Mobilier urbain - Programme d'amélioration - Projet d'avenant à la convention passée avec la Société J.C. DECAUX

Adopté à la majorité, 3 Conseillers ayant voté contre.

31. Acquisitions immobilières :

a) M. SCHIAVON Walter, M. SCHIAVON Philippe chemin de Courvoisier

Adopté à l'unanimité.

b) M. CASENAVE Jean-Marie et Mme BEDEAUX Michelle, rue Andrey

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

c) SEDD, chemin de la Selle

Adopté à l'unanimité.

d) SEDD - ZUP de Planoise et ZI des Tilleroyes

Adopté à l'unanimité.

e) Consorts BESSON, rue de Dole

Adopté à l'unanimité.

f) M. GRANDFEAN Pierre, chemin des Montarmots

Adopté à l'unanimité.

32. Échange de terrains :

a) SNCF - Parking de la gare Viotte

Adopté à l'unanimité.

b) SA DEVIQ, chemin du Sanatorium

Adopté à l'unanimité.

33. Aliénations immobilières :

a) M. ARNOUX Didier, rue Micol

Adopté à l'unanimité.

b) Syndicat d'Adduction d'eau de Montfort Pointvillers - Droit d'usage de la source de Ninchaux à Montfort

Adopté à l'unanimité.

c) à M. GIRARDET, rue Gaudot

Adopté à l'unanimité.

d) à l'Office Municipal d'HLM dans le cadre de l'habitat spécifique, rue de la Pelouse, rue des Tamaris, rue Radieuse

M. TISSOT, Président de l'Office Public Municipal d'HLM, n'a pas pris part au vote.

Adopté à l'unanimité.

34. Programme d'éclairage public 1991

Ce programme, estimé à 1 450 000 F, est adopté à l'unanimité.

35. Caserne des Sapeurs-Pompiers, avenue Louise Michel - Construction d'un hangar pour véhicules

M. NACHIN a présenté un amendement tendant à ce que le Conseil Municipal s'engage à réaliser la nouvelle caserne des Sapeurs-Pompiers avant la fin de son mandat. Cet amendement a été repoussé, 12 Conseillers seulement votant pour.

Le projet présenté est adopté à la majorité, 3 Conseillers s'étant abstenus.

36. Palais Granvelle - Aménagement Musée du Temps - Choix du muséographe

Adopté à l'unanimité.

Le scénographe-muséographe retenu est M. DELIS. Les candidats non retenus se verront attribuer respectivement des indemnités de 100 000 F, 60 000 F et 40 000 F.

37. Forêts Communales - Programme des travaux confiés à l'ONF pour 1991

Adopté à l'unanimité.

38. Kursaal - Programme de travaux 1991 - Demande de subvention au Département

Ce projet, estimé à 400 000 F, est adopté à l'unanimité. Une subvention sera sollicitée du Département.

39. Voirie - Sécurité Routière - Programme d'actions 1991

Après avoir repoussé à la majorité (1 Conseiller pour et 3 abstentions) l'amendement présenté par M. NACHIN tendant à lancer un appel d'offres pour l'étude à Besançon de la réalisation d'un réseau continu de pistes cyclables en site protégé de la circulation automobile, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le programme d'actions 1991 qui portera notamment sur l'amélioration de la sécurité aux abords des établissements scolaires. Les campagnes d'information sur le thème de la sécurité des piétons seront parallèlement poursuivies (coût des travaux : 826 000 F - Communication : 74 000 F).

40. Affaires diverses - Communication

Centre de Formation Professionnelle Agricole de Châteaufarine - Représentation du Conseil Municipal au Conseil d'Administration

A l'unanimité, il a été décidé de désigner M. le Député-Maire ou son représentant, l'Adjoint délégué à l'Environnement, pour siéger au sein de cette instance.

La séance est levée à 22 heures.

Hôtel de Ville, le 30 mai 1991
Le Député-Maire,
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché
conformément à la loi,
Le 30 mai 1991
Pour le Député-Maire,
L'Adjoint,